

Chapitre III

LE ROI EN FAMILLE

Après être remonté aux sources du pouvoir royal en France, voyons-en la mécanique, comme aurait dit Saint-Simon. Rien n'est plus difficile, pour un esprit moderne, que de se représenter ce qu'était dans l'ancienne France la personnalité royale, le caractère des rapports qui unissaient le prince et ses sujets. Balzac, en son génie historique, l'a entrevu : « *Alors, écrit-il, l'intérêt général est comme un intérêt de famille.* » Et Retif de la Bretonne : « *Le premier roi fut un père de famille.* » Justes vues de grands romanciers que vient confirmer l'érudition moderne. Paul Viollet, professeur à l'École des Chartes parle de notre ancienne monarchie : « *Le pouvoir royal et le pouvoir patriarcal sont à l'origine apparentés de très près* » ; et Jacques Flach, professeur au Collège de France : « *Le principe royal était alors familial ; le roi est le père de famille.* »

Aussi sa femme, comme en une maison bien ordonnée, doit-elle avoir part à l'administration. Elle tient le « *ménage de la royauté* », pour reprendre l'expression des chansons de geste. Paraissant devant le roi, elle peut dire en le saluant :

Vechi la vostre amie et vostre trésorière.

Le chambrier - nous dirions le « *ministre des Finances* » - est son subordonné. Robert le Pieux se plaît à louer l'habileté de la reine Constance dans la gestion des deniers pu-

blics ; quant à Bertrade d'Anjou, que Philippe I^{er} a fait asseoir sur le trône, elle faisait peut-être trop bien, du moins Ive de Chartres lui reproche de trafiquer des évêchés et dignités ecclésiastiques, pour alimenter le trésor royal.

Quand Philippe Auguste écarta les femmes du gouvernement, sans doute sous la répulsion que lui inspirait Ingeburge, il rompait avec une tradition deux fois séculaire. Car la monarchie française, tout en développant à travers les siècles les éléments qu'elle tenait de ses origines, n'en a pas moins été, comme tout organisme vivant, en transformation continue ; mais, ici encore, on trouvera jusqu'aux derniers temps de la dynastie les traces des conditions premières : en l'absence de Louis XIV, ce sera la reine qui signera les ordres du roi, autrement dit les lettres de cachet. Au près du père et de la mère, le fils aîné. Dès l'enfance, il figure dans les chartes royales, Philippe Auguste à peine âgé de cinq ans, Louis VI dès sa huitième année.

L'accord de ces trois volontés - roi, reine, fils aîné, - est maintes fois exprimé dans les diplômes royaux. Réunis, ils constituaient ce que nous appellerions « *la couronne* » ; jouissant de cette inviolabilité, de cette suprême autorité que les hommes du Moyen Âge attribuaient à la trinité capétienne. Au père, en fait au roi, à la mère et au fils vient se joindre, si elle vit encore, la reine mère, la « *reine blanche* » comme on avait coutume de l'appeler, car elle portait en blanc le deuil du roi défunt son époux. Sous le règne de son fils, elle continue de participer au pouvoir. Puis les frères. Leurs droits, dans les premiers temps de la monarchie, sont beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouiront plus tard sous le nom d'apanages. On est en famille et, pour privilégié que soit l'aîné, les cadets n'en ont pas moins leur part dans une

gestion commune. Ainsi, pour nous résumer, dans les premiers âges de la monarchie, ce fut la famille royale qui administra le pays sous la direction de son chef.

À la famille immédiate du prince se joint son Conseil, qui comprend, comme le conseil du seigneur féodal, les parents du suzerain, « *messeigneurs du sang* », ses alliés et des personnages de confiance ; mais ces derniers, par cette même extension des cadres de la famille qui a produit la mesnie et le fief, sont eux-mêmes assimilés à des parents. À l'image du conseil féodal, celui du prince est ainsi composé de ses proches et des principaux barons, en tête desquels viennent les pairs de France, qui sont pour le roi des cousins - dit Louis V, - des parents, des conseillers, des serviteurs ; car tout se confond et s'unit en l'esprit familial qui régit les relations de l'époque. La réunion en formera la cour du roi, *curia regis*. On la voit fonctionner aux XI et XII^e siècles.

Souvent aussi la nomme-t-on « *la Chambre du roi* », à cause du lieu, « *la Chambre* » où elle se réunissait, distinguée de « *la Salle* » qui est destinée aux audiences publiques. Dans les circonstances importantes, le roi désire que son Conseil soit en nombre et il convoque ses grands vassaux. À cette occasion, la « *Chambre* » a été encourtinée, tendue de cendal (*étoffes de soie*) et de tapis. Le roi est assis dans un fauteuil, sous un dais ; les seigneurs présents prennent place à terre « *sur la jonchée* ». Au moment de prendre la parole, chacun d'eux se lève ; pour se donner une contenance, quelques-uns s'appuient contre le mur. Arrivent des messagers qui apportent des nouvelles jugées urgentes, relatives parfois à l'objet de la délibération. « Pierre de Mont-Rabein est descendu de cheval. En le voyant Charles fut tout joyeux :

- Pierre, avez-vous des nouvelles de Girard ?
- Oui, comme d'un *félon et d'un chien*. »

Ces mots agitent l'assemblée, au point que le comte Manecier se lève :

« Sire, faites taire tout ce monde, calmez le bruit et le tumulte et faites asseoir Pierre. »

Pierre prit place auprès du roi ; autour de lui les chevaliers étaient assis par terre. Or écoutez les nouvelles qu'il apporta... (Girard de Rousillon.)

D'autres fois, le roi délibère avec son Conseil dans l'une des cours du palais, ou sur la terrasse : « *Un pin protégeait contre la chaleur et la bise soufflait doucement, une fontaine coulait par la gueule d'une chimère au préau où le roi tenait son parlement (délibération) avec son Conseil....* » En été, il arrive que le prince convoque son Conseil hors du palais, sous les arbres du verger. Joinville a laissé une vivante peinture de la manière dont se tenaient ces assemblées. La délibération se déroula dans les circonstances les plus dramatiques. À Saint-Jean-d'Acres, saint Louis reçoit une lettre de sa mère qui lui demande de revenir en France, l'état de son royaume le réclame. Certain dimanche - nous sommes en août 1250, - le roi réunit ses frères et ses barons pour leur dire :

« *Seigneurs, Madame la reine, ma mère, me prie tant qu'elle peut que je revienne en France.... Ceux de cette terre-ci (Palestine) à qui j'en ai parlé m'ont dit que si je m'en allais elle était perdue... Pensez-y, je vous prie, et parce que la besogne est grosse je vous donne répit pour me répondre jusque d'aujourd'hui en huit.* »

Chapitre III

LE ROI EN FAMILLE

Après être remonté aux sources du pouvoir royal en France, voyons-en la mécanique, comme aurait dit Saint-Simon. Rien n'est plus difficile, pour un esprit moderne, que de se représenter ce qu'était dans l'ancienne France la personnalité royale, le caractère des rapports qui unissaient le prince et ses sujets. Balzac, en son génie historique, l'a entrevu : « *Alors, écrit-il, l'intérêt général est comme un intérêt de famille.* » Et Retif de la Bretonne : « *Le premier roi fut un père de famille.* » Justes vues de grands romanciers que vient confirmer l'érudition moderne. Paul Viollet, professeur à l'École des Chartes parle de notre ancienne monarchie : « *Le pouvoir royal et le pouvoir patriarcal sont à l'origine apparentés de très près* » ; et Jacques Flach, professeur au Collège de France : « *Le principe royal était alors familial ; le roi est le père de famille.* »

Aussi sa femme, comme en une maison bien ordonnée, doit-elle avoir part à l'administration. Elle tient le « *ménage de la royauté* », pour reprendre l'expression des chansons de geste. Paraissant devant le roi, elle peut dire en le saluant :

Vechi la vostre amie et vostre trésorière.

Le chambrier - nous dirions le « *ministre des Finances* » - est son subordonné. Robert le Pieux se plaît à louer l'habileté de la reine Constance dans la gestion des deniers pu-

blics ; quant à Bertrade d'Anjou, que Philippe I^{er} a fait asseoir sur le trône, elle faisait peut-être trop bien, du moins Ive de Chartres lui reproche de trafiquer des évêchés et dignités ecclésiastiques, pour alimenter le trésor royal.

Quand Philippe Auguste écarta les femmes du gouvernement, sans doute sous la répulsion que lui inspirait Ingeburge, il rompait avec une tradition deux fois séculaire. Car la monarchie française, tout en développant à travers les siècles les éléments qu'elle tenait de ses origines, n'en a pas moins été, comme tout organisme vivant, en transformation continue ; mais, ici encore, on trouvera jusqu'aux derniers temps de la dynastie les traces des conditions premières : en l'absence de Louis XIV, ce sera la reine qui signera les ordres du roi, autrement dit les lettres de cachet. Au près du père et de la mère, le fils aîné. Dès l'enfance, il figure dans les chartes royales, Philippe Auguste à peine âgé de cinq ans, Louis VI dès sa huitième année.

L'accord de ces trois volontés - roi, reine, fils aîné, - est maintes fois exprimé dans les diplômes royaux. Réunis, ils constituaient ce que nous appellerions « *la couronne* » ; jouissant de cette inviolabilité, de cette suprême autorité que les hommes du Moyen Âge attribuaient à la trinité capétienne. Au père, en fait au roi, à la mère et au fils vient se joindre, si elle vit encore, la reine mère, la « *reine blanche* » comme on avait coutume de l'appeler, car elle portait en blanc le deuil du roi défunt son époux. Sous le règne de son fils, elle continue de participer au pouvoir. Puis les frères. Leurs droits, dans les premiers temps de la monarchie, sont beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouiront plus tard sous le nom d'apanages. On est en famille et, pour privilégié que soit l'aîné, les cadets n'en ont pas moins leur part dans une

- Pierre, avez-vous des nouvelles de Girard ?
- Oui, comme d'un *félon et d'un chien*. »

Ces mots agitent l'assemblée, au point que le comte Manecier se lève :

« Sire, faites taire tout ce monde, calmez le bruit et le tumulte et faites asseoir Pierre. »

Pierre prit place auprès du roi ; autour de lui les chevaliers étaient assis par terre. Or écoutez les nouvelles qu'il apporta... (Girard de Rousillon.)

D'autres fois, le roi délibère avec son Conseil dans l'une des cours du palais, ou sur la terrasse : « *Un pin protégeait contre la chaleur et la bise soufflait doucement, une fontaine coulait par la gueule d'une chimère au préau où le roi tenait son parlement (délibération) avec son Conseil....* » En été, il arrive que le prince convoque son Conseil hors du palais, sous les arbres du verger. Joinville a laissé une vivante peinture de la manière dont se tenaient ces assemblées. La délibération se déroula dans les circonstances les plus dramatiques. À Saint-Jean-d'Acres, saint Louis reçoit une lettre de sa mère qui lui demande de revenir en France, l'état de son royaume le réclame. Certain dimanche - nous sommes en août 1250, - le roi réunit ses frères et ses barons pour leur dire :

« *Seigneurs, Madame la reine, ma mère, me prie tant qu'elle peut que je revienne en France.... Ceux de cette terre-ci (Palestine) à qui j'en ai parlé m'ont dit que si je m'en allais elle était perdue... Pensez-y, je vous prie, et parce que la besogne est grosse je vous donne répit pour me répondre jusque d'aujourd'hui en huit.* »

Le dimanche suivant, les frères du roi et ses barons se retrouvèrent réunis en sa présence. Et le roi leur demanda ce qu'ils lui conseillaient, de retourner en France ou de demeurer, à quoi ils répondirent qu'ils avaient chargé Gui de Mauvoisin de parler en leur nom. Mauvoisin se leva et dit : « *Sire, vos frères et les riches hommes qui sont ici ont considéré votre état et ont vu que vous n'aviez pouvoir de demeurer en ce pays à votre honneur, ni à celui de votre royaume. De tous les chevaliers qui sont venus en votre compagnie il n'en reste pas une centaine. Aussi vous conseillent-ils de retourner en France, où vous vous procurerez gens et deniers par quoi vous pourrez bientôt revenir en ce pays pour vous venger des ennemis de Dieu qui vous ont retenu captif.* » (Captivité de saint Louis, 5 avril 1250, bataille de Mansourah.)

Le roi ne voulut pas se tenir aux seules paroles du seigneur de Mauvoisin, il demanda à ses frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers, puis au comte de Flandre et à plusieurs autres, de dire leur pensée. Tous s'accordèrent à l'opinion qui venait d'être exposée ; mais le comte de Jaffa, Gautier le Grand, pria qu'on lui permît de garder la réserve : « *Mes châteaux sont en marches (frontière sarrasine) et, si je conseillais au roi de rester, on estimerait que je parle dans mon intérêt.* » Sur quoi saint Louis insista, et Gautier dit que, si le roi pouvait tenir campagne pendant une année encore, ce serait à grand honneur. Puis on continua à recueillir les avis, qui s'accordèrent tous à celui de Gui de Mauvoisin, mais, quand on en vint à Joinville, il déclara s'accorder au comte de Jaffa. En l'entendant, un des assistants se leva, irrité, pour lui demander avec vivacité comment le roi pourrait tenir campagne à si peu de gens ; et Joinville : « *Messire, je vous le dirai puisqu'il vous plaît. On dit que le roi n'a pas encore entamé son trésor et qu'il*

n'a dépensé jusqu'ici que l'argent de ses clercs. Que le roi mette ses deniers en dépense, et quand on apprendra que le roi donne bien et largement, les hommes d'armes lui viendront de toute part, par quoi il pourra tenir campagne pendant une année, s'il plaît à Dieu, et nous délivrerons les pauvres prisonniers faits au service de Dieu et qui ne sortiront jamais si nous nous en allons. »

Il n'y avait là personne qui n'eût quelque parent captif des Sarrasins, aussi nul ne dit mot. Mais on demanda encore à Guillaume de Beaumont, maréchal de France, sa manière de voir. Le maréchal déclara que Joinville avait bien parlé.

« Je vais vous dire pourquoi, ajouta-t-il, quand il fut interrompu par Jean de Beaumont, son oncle, qui lui cria :

- Vilain langage ! rasseyez-vous et taisez-vous!

- Messire Jean, objecta saint Louis, vous faites mal, laissez dire.

- Certes non, Sire, non ferai ! »

On le fit taire, après quoi tous les seigneurs présents se rangèrent encore à l'avis de Gui de Mauvoisin, à l'exception du sire de Châtenay, qui opina dans le même sens que Joinville et Guillaume de Beaumont. Enfin le roi, levant la séance : « *Seigneurs, je vous ai bien entendus, je vous ferai connaître ma décision dans huit jours. »*

En sortant, les barons bousculaient le sénéchal de Champagne : « *Le roi serait fou, sire de Joinville, s'il vous croyait contre tout le Conseil. »*

Puis on fit dresser les tables pour le repas. Saint Louis fit asseoir Joinville auprès de lui, mais ne lui dit mot. Notre chroniqueur pensait que le roi était irrité contre lui de ce

qu'il lui avait reproché de n'avoir mis son argent à l'expédition. « En sortant, dit Joinville, j'allai à une fenêtre ferrée (grillée), qui était en une reculée devers le chevet du lit du roi, et tenais mes bras parmi les fers (barreaux) de la fenêtre. Le roi vint s'appuyer à mes épaules et me tint les deux mains sur la tête. Je pensai que ce fût messire de Nemours et je dis :

- Laissez-moi en paix, messire Philippe !

- Par male aventure, au tourner que fit ma tête, la main du roi me chut parmi le visage ; et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait à son doigt ; et il dit :

- Tenez-vous coi, car je veux vous demander comment vous fûtes si hardi que vous, qui êtes un jeune homme, m'osâtes conseiller de rester ici encontre tous les grands hommes et sages qui me conseillaient de m'en retourner ? »

Joinville arguait de sa bonne foi. « *Soyez aise, interrompit le roi, car je vous sais moult bon gré de ce que vous m'avez conseillé, mais ne le dites à personne toute cette semaine.* » Et, au dimanche suivant, tous les barons se trouvant réunis en sa présence, le roi parla ainsi : « *Seigneurs, je remercie beaucoup tous ceux qui m'ont conseillé de m'en retourner en France, et je rends grâce aussi à ceux qui m'ont conseillé de demeurer ; mais j'ai réfléchi que, si je demeure, il n'y a point de péril que mon royaume se perde, car Madame la reine a bien des gens pour le défendre ; et j'ai considéré d'autre part ce que me disent les barons de ce pays que, si je pars, le royaume de Jérusalem est perdu ; mon avis est donc que je dois demeurer ici. Ainsi vous dis-je à vous tous, riches hommes qui êtes ici et à tous chevaliers qui voudront demeurer avec moi : Venez me parler hardiment, je vous donnerai tant que, si vous voulez rester, il n'y aura ma faute.* »

Et Joinville conclut :

« *Moult y en eut qui ouïrent cette parole qui furent ébahis et moult qui pleurèrent.* »

Ainsi devisait-on dans les réunions du Grand Conseil, au sein duquel ne tarda pas à se former, en un cadre plus restreint, plus précis, le « *Conseil étroit.* »

Avec conseillers et serviteurs le roi mène une vie patriarcale, prince et subordonnés forment une seule « *maison* ». Leurs enfants sont élevés ensemble à la Cour ; ils y sont instruits au métier des armes et au gouvernement. Ils sont habillés par la reine. Ils forment la « *mesnie* » du roi qui les nourrit ; une affection mutuelle doit les unir. « *Damoiseaux de ma mesnie*, leur dit Charles, *aimez-vous les uns les autres.* » Leur jeunesse anime la Cour. En arrivant au logis du prince, le visiteur passe devant la sentinelle qui joue du chalumeau pour tuer le temps. Il entre dans le palais, croise au long des « *loges* » (galeries, telles les loges du Vatican) les seigneurs palatins qui s'y promènent en devisant ; quelques-uns fredonnent chansons d'histoires ou chansons courtoises, « *chansons légères à entendre* » dit le trouvère Quènes de Béthune. Du haut du solier (premier étage), quelques officiers du palais regardent les jeunes bacheliers qui, dans les cours, jouent à la paume. Les jeunes filles vivent autour de la reine dans la « *chambre des pucelles* », où le poète Jean Renard les montre se coiffant le matin « *à la beaumièrre* » avec des « *branches de porc-épic* ».

Autour de leur souveraine, qui a les cheveux noués d'un cercelet d'orfroi (ruban d'or), elles s'asseyent à terre sur des « *coutes de soie* », coiffées de chapels (couronnes) de fleurs,

babillant en travaillant à l'aiguille, occupées à ouvrir « *pailes et courtines, aumônières et baudriers, attaches de soie et las de heaume, chasubles et aubes parées* ». L'une ou l'autre, ou la reine même, ou toutes ensemble, chantent des « *chansons de toile* », ainsi nommées dès le XII^e siècle parce que femmes et filles les chantaient en cousant et qu'on y voit généralement en scène dame ou pucelle occupée à coudre. Pour joyeuse que pût être l'humeur de ceux qu'abritaient les demeures royales, les bâtiments eux-mêmes en présentèrent jusqu'au XIV^e siècle un coup d'oeil sévère, mais qui n'était pas dépourvu de grandeur : vastes salles voûtées aux murs blanchis à la chaux, parfois ornés de rosaces et fleurons de couleur à la détrempe.

Les sièges en sont taillés dans l'épaisseur des murs, au long desquels ont également été faits des bancs en pierre de taille. Au reste, la pièce est dégarnie de meubles. Les sièges mobiles sont des pliants. On les apporte pour la circonstance, ensuite ils sont enlevés. Il en est de même des tables qui sont « *dressées* » au moment du repas. L'éclairage est assuré par des lustres accrochés à la voûte ou au plafond : grandes couronnes de métal uni, fer ou cuivre, garnies à leur bord supérieur de picots où sont fichées les chandelles. En certaines salles, l'appareil est plus simple encore : pendues horizontalement à de lourdes chaînes, des croix de bois qu'on a hérissées de picots pour les chandelles, avec des rondelles de métal à leur partie inférieure pour recueillir la cire qui coule.

Le sol est dallé de pierres plates ou d'un carrelage émaillé. Ce sont les « *salles pavées* », les « *salles perrines* » - en pierre - des chansons de geste. Deux pièces principales, avons-nous dit : la « *Chambre* », où se trouvent le trésor du roi et sa garde-robe enfermés dans des coffres ; et la « *Salle* », où se

Le dimanche suivant, les frères du roi et ses barons se retrouvèrent réunis en sa présence. Et le roi leur demanda ce qu'ils lui conseillaient, de retourner en France ou de demeurer, à quoi ils répondirent qu'ils avaient chargé Gui de Mauvoisin de parler en leur nom. Mauvoisin se leva et dit : « *Sire, vos frères et les riches hommes qui sont ici ont considéré votre état et ont vu que vous n'aviez pouvoir de demeurer en ce pays à votre honneur, ni à celui de votre royaume. De tous les chevaliers qui sont venus en votre compagnie il n'en reste pas une centaine. Aussi vous conseillent-ils de retourner en France, où vous vous procurerez gens et deniers par quoi vous pourrez bientôt revenir en ce pays pour vous venger des ennemis de Dieu qui vous ont retenu captif.* » (Captivité de saint Louis, 5 avril 1250, bataille de Mansourah.)

Le roi ne voulut pas se tenir aux seules paroles du seigneur de Mauvoisin, il demanda à ses frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers, puis au comte de Flandre et à plusieurs autres, de dire leur pensée. Tous s'accordèrent à l'opinion qui venait d'être exposée ; mais le comte de Jaffa, Gautier le Grand, pria qu'on lui permît de garder la réserve : « *Mes châteaux sont en marches (frontière sarrasine) et, si je conseillais au roi de rester, on estimerait que je parle dans mon intérêt.* » Sur quoi saint Louis insista, et Gautier dit que, si le roi pouvait tenir campagne pendant une année encore, ce serait à grand honneur. Puis on continua à recueillir les avis, qui s'accordèrent tous à celui de Gui de Mauvoisin, mais, quand on en vint à Joinville, il déclara s'accorder au comte de Jaffa. En l'entendant, un des assistants se leva, irrité, pour lui demander avec vivacité comment le roi pourrait tenir campagne à si peu de gens ; et Joinville : « *Messire, je vous le dirai puisqu'il vous plaît. On dit que le roi n'a pas encore entamé son trésor et qu'il*

n'a dépensé jusqu'ici que l'argent de ses clercs. Que le roi mette ses deniers en dépense, et quand on apprendra que le roi donne bien et largement, les hommes d'armes lui viendront de toute part, par quoi il pourra tenir campagne pendant une année, s'il plaît à Dieu, et nous délivrerons les pauvres prisonniers faits au service de Dieu et qui ne sortiront jamais si nous nous en allons. »

Il n'y avait là personne qui n'eût quelque parent captif des Sarrasins, aussi nul ne dit mot. Mais on demanda encore à Guillaume de Beaumont, maréchal de France, sa manière de voir. Le maréchal déclara que Joinville avait bien parlé.

« Je vais vous dire pourquoi, ajouta-t-il, quand il fut interrompu par Jean de Beaumont, son oncle, qui lui cria :

- Vilain langage ! rasseyez-vous et taisez-vous!

- Messire Jean, objecta saint Louis, vous faites mal, laissez dire.

- Certes non, Sire, non ferai ! »

On le fit taire, après quoi tous les seigneurs présents se rangèrent encore à l'avis de Gui de Mauvoisin, à l'exception du sire de Châtenay, qui opina dans le même sens que Joinville et Guillaume de Beaumont. Enfin le roi, levant la séance : « *Seigneurs, je vous ai bien entendus, je vous ferai connaître ma décision dans huit jours. »*

En sortant, les barons bousculaient le sénéchal de Champagne : « *Le roi serait fou, sire de Joinville, s'il vous croyait contre tout le Conseil. »*

Puis on fit dresser les tables pour le repas. Saint Louis fit asseoir Joinville auprès de lui, mais ne lui dit mot. Notre chroniqueur pensait que le roi était irrité contre lui de ce

qu'il lui avait reproché de n'avoir mis son argent à l'expédition. « En sortant, dit Joinville, j'allai à une fenêtre ferrée (grillée), qui était en une reculée devers le chevet du lit du roi, et tenais mes bras parmi les fers (barreaux) de la fenêtre. Le roi vint s'appuyer à mes épaules et me tint les deux mains sur la tête. Je pensai que ce fût messire de Nemours et je dis :

- Laissez-moi en paix, messire Philippe !

- Par male aventure, au tourner que fit ma tête, la main du roi me chut parmi le visage ; et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait à son doigt ; et il dit :

- Tenez-vous coi, car je veux vous demander comment vous fûtes si hardi que vous, qui êtes un jeune homme, m'osâtes conseiller de rester ici encontre tous les grands hommes et sages qui me conseillaient de m'en retourner ? »

Joinville arguait de sa bonne foi. « *Soyez aise, interrompit le roi, car je vous sais moult bon gré de ce que vous m'avez conseillé, mais ne le dites à personne toute cette semaine.* » Et, au dimanche suivant, tous les barons se trouvant réunis en sa présence, le roi parla ainsi : « *Seigneurs, je remercie beaucoup tous ceux qui m'ont conseillé de m'en retourner en France, et je rends grâce aussi à ceux qui m'ont conseillé de demeurer ; mais j'ai réfléchi que, si je demeure, il n'y a point de péril que mon royaume se perde, car Madame la reine a bien des gens pour le défendre ; et j'ai considéré d'autre part ce que me disent les barons de ce pays que, si je pars, le royaume de Jérusalem est perdu ; mon avis est donc que je dois demeurer ici. Ainsi vous dis-je à vous tous, riches hommes qui êtes ici et à tous chevaliers qui voudront demeurer avec moi : Venez me parler hardiment, je vous donnerai tant que, si vous voulez rester, il n'y aura ma faute.* »

Et Joinville conclut :

« *Moult y en eut qui ouïrent cette parole qui furent ébahis et moult qui pleurèrent.* »

Ainsi devisait-on dans les réunions du Grand Conseil, au sein duquel ne tarda pas à se former, en un cadre plus restreint, plus précis, le « *Conseil étroit.* »

Avec conseillers et serviteurs le roi mène une vie patriarcale, prince et subordonnés forment une seule « *maison* ». Leurs enfants sont élevés ensemble à la Cour ; ils y sont instruits au métier des armes et au gouvernement. Ils sont habillés par la reine. Ils forment la « *mesnie* » du roi qui les nourrit ; une affection mutuelle doit les unir. « *Damoiseaux de ma mesnie*, leur dit Charles, *aimez-vous les uns les autres.* » Leur jeunesse anime la Cour. En arrivant au logis du prince, le visiteur passe devant la sentinelle qui joue du chalumeau pour tuer le temps. Il entre dans le palais, croise au long des « *loges* » (galeries, telles les loges du Vatican) les seigneurs palatins qui s'y promènent en devisant ; quelques-uns fredonnent chansons d'histoires ou chansons courtoises, « *chansons légères à entendre* » dit le trouvère Quènes de Béthune. Du haut du solier (premier étage), quelques officiers du palais regardent les jeunes bacheliers qui, dans les cours, jouent à la paume. Les jeunes filles vivent autour de la reine dans la « *chambre des pucelles* », où le poète Jean Renard les montre se coiffant le matin « *à la beaumièrre* » avec des « *branches de porc-épic* ».

Autour de leur souveraine, qui a les cheveux noués d'un cercelet d'orfroi (ruban d'or), elles s'asseyent à terre sur des « *coutes de soie* », coiffées de chapels (couronnes) de fleurs,

babillant en travaillant à l'aiguille, occupées à ouvrir « *pailes et courtines, aumônières et baudriers, attaches de soie et las de heaume, chasubles et aubes parées* ». L'une ou l'autre, ou la reine même, ou toutes ensemble, chantent des « *chansons de toile* », ainsi nommées dès le XII^e siècle parce que femmes et filles les chantaient en cousant et qu'on y voit généralement en scène dame ou pucelle occupée à coudre. Pour joyeuse que pût être l'humeur de ceux qu'abritaient les demeures royales, les bâtiments eux-mêmes en présentèrent jusqu'au XIV^e siècle un coup d'oeil sévère, mais qui n'était pas dépourvu de grandeur : vastes salles voûtées aux murs blanchis à la chaux, parfois ornés de rosaces et fleurons de couleur à la détrempe.

Les sièges en sont taillés dans l'épaisseur des murs, au long desquels ont également été faits des bancs en pierre de taille. Au reste, la pièce est dégarnie de meubles. Les sièges mobiles sont des pliants. On les apporte pour la circonstance, ensuite ils sont enlevés. Il en est de même des tables qui sont « *dressées* » au moment du repas. L'éclairage est assuré par des lustres accrochés à la voûte ou au plafond : grandes couronnes de métal uni, fer ou cuivre, garnies à leur bord supérieur de picots où sont fichées les chandelles. En certaines salles, l'appareil est plus simple encore : pendues horizontalement à de lourdes chaînes, des croix de bois qu'on a hérissées de picots pour les chandelles, avec des rondelles de métal à leur partie inférieure pour recueillir la cire qui coule.

Le sol est dallé de pierres plates ou d'un carrelage émaillé. Ce sont les « *salles pavées* », les « *salles perrines* » - en pierre - des chansons de geste. Deux pièces principales, avons-nous dit : la « *Chambre* », où se trouvent le trésor du roi et sa garde-robe enfermés dans des coffres ; et la « *Salle* », où se

donnent les audiences publiques. On y répand de l'herbe fraîche, des joncs et des fleurs en été, de la paille en hiver. Philippe Auguste ordonna que l'Hôtel-Dieu de Paris recevrait la jonchée de son palais journallement renouvelée.

Les jours de fête et à l'occasion des cérémonies solennelles, des étoffes de couleur, taffetas ou cendal, tapis et tentures ornent les murs. Les chambres des pucelles et de la reine étaient revêtues de lambris de bois. On vit à la Cour avec une grande simplicité. Walter Wapp, chanoine de Londres, vient à Paris sous le règne de Louis VII. Il rapporte que, s'entretenant certain jour avec le roi, celui-ci lui fit un parallèle entre la Cour d'Angleterre et celle de France. « *À votre souverain, lui dit Louis VII, il ne manque rien : hommes, chevaux, or et étoffes, il a tout en abondance ; à la Cour de France, nous n'avons que du pain, du vin et de la gaieté.* » « *J'ai noté ces paroles, ajoute l'Anglais, parce qu'elles étaient vraies et courtoises* » ; car il y voyait naturellement un grand éloge et la supériorité de son souverain. On possède les comptes de la Cour royale pour 1202-1203, deux années du règne de Philippe Auguste. Ils répondent à des moeurs très simples. Le roi et les princes de sa famille ne changeaient de vêtements que trois fois l'an, à la Saint-André, à la Noël et à l'Assomption. Philippe le Bel ne faisait servir à sa table que trois plats ; les jours maigres, quatre plats étaient autorisés. Pour dessert, les fruits récoltés dans le verger royal, réservés d'ailleurs au service du prince et de sa famille, car les officiers de la couronne ne recevaient pour leur part que des noix sèches. En Carême, tous avaient également pour dessert des noix, des figues et du raisin sec. Au repas du prince, chacun peut assister en spectateur, en curieux. La maison du roi est ouverte à tous.

Robert de Blois ne se tient pas d'indignation à la pensée d'un prince qui « *au manger ferait clore son huis* ». Parmi les personnages présents, nombreux étaient ceux qui étaient admis à la table du prince, jusqu'à de simples bourgeois. Parfois les convives passaient à ceux qui se pressaient derrière eux quelque peu de ce qui leur était servi à eux-mêmes.

Au dessert, le « *reste* » était réparti entre les personnes présentes, usage qui se conservera jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Le roi des ribauds avait charge de maintenir l'ordre dans une assemblée aussi nombreuse, à quoi il avait grand-peine. Que de fois il doit apaiser « *noise, courroux et mêlée* ». Les « *poings carrés* » se serrent et retombent rudement sur leurs victimes, renversées à terre, et qui poussent des cris. On sait comment, à Étampes, le roi Robert, occupé à dîner, fut, à la faveur d'un pareil désordre, dépouillé par un voleur des franges d'or dont son habit était orné. Les grands vassaux du roi le servent comme ils le conseillent ; car c'est aux âges les plus reculés que remonte l'honneur attaché par l'ancien temps aux fonctions domestiques. Cour du roi qui, suivant les circonstances, change incessamment de caractère : la voici formée en camp de guerre qui se prépare à chevaucher contre l'ennemi. Les barons sont arrivés en armes, coiffés de leurs heaumes verts, vêtus de leurs broignes de cuir plaquées de fer, avec lance et écus « *à or vernis* ».

En un autre temps, la Cour prend l'aspect d'un concile par l'afflux des prélats, abbés et évêques : on discute de questions de discipline ou administration religieuse, voire d'articles du dogme sous la présidence du roi ; ou bien elle a pris le caractère d'une cour de Justice qui prononce des arrêts, des sentences d'arbitrage, assiste aux luttes meurtrières que se livrent entre

les lices blanches les champions des combats judiciaires. Les derniers Carolingiens résidaient généralement à Laon, le Montloon des chansons de geste, hautaine citadelle sur son mont fortifié.

Avec les premiers Capétiens, la famille royale devient vagabonde, incessamment en route sur les chemins de Paris et d'Orléans, allant de Melun à Étampes, de Saint-Denis à Pontoise ou à Compiègne, à Mantes ou à Poissy. Les haquenées aux arçons travaillés à jour et qui font en marchant tinter leurs grelots d'argent, les mules ferrées d'argent, couvertes de housses aux tons clairs, montées par la reine et les filles de sa maison, se groupent en gracieuses chevauchées ; mais le plus souvent princesse et pucelles ont pris place en de longs chars « *peints à fleurs* », surmontés d'arceaux en bois où sont tendues des étoffes de couleur. Les écuyers qui les accompagnent portent à leur poing faucons, vautours et éperviers ; les garçons mènent en laisse chiens et brachets, vautres et lévriers.

Avec les sommiers chargés de lourds coffres en bois de chêne bardés de fer et les chariots couverts de toile qui transportent le « *Trésor* » et la garde-robe, ils forment de longues files sur les routes sillonnées de fondrières. Suivent sur leurs roncins les clercs de la chapelle, de noir vêtus, mêlés aux queux et aux fourriers, « *les taboueurs* » vielleurs, ménétriers habillés de couleurs voyantes, les uns en surcot mi-parti, les autres en manteau rouge et capuce jaune, d'autres en chape et chaussures vertes. Le cortège est encadré d'une petite troupe de chevaliers. Par-dessus les halliers, dont sont bordés les chemins creux, saillent les points des lances en bois de frêne où baloient les gonfanons aux vives couleurs.

Au cou de ces hommes de guerre pendent, par des courroies de cuir, les écus oblongs, les écus « *de quartier* », c'est-à-dire coupés de bandes de métal, les « *quartiers* » peints d'emblèmes héraldiques. Les chevaliers sont vêtus de leurs hauberts à mailles de fer, avec manches et gorgerin ; leur tête s'abrite sous le heaume d'acier bruni, en forme d'oeuf, sur lequel glissent les coups d'épée, le heaume à visière et à ventail qui ne laisse à découvert que les yeux.

Quant au pouvoir exécutif, il est tout naturellement entre les mains des domestiques attachés à la famille régnante, groupés en cinq métiers (*ministeria*), ministères : la cuisine, l'échansonnerie, la fruiterie, l'écurie et la chambre, où se répartissent de nombreux serviteurs : queux, portechapes, pâtisseries, oublieurs, aides, hasteurs, souffleurs, tournebroches - ces derniers étaient parfois de petits toutous, - saussiers et galopins qui font partie de la cuisine ; échansons, sommeliers, barilliers, bouteillers et potiers pour l'échansonnerie ; poulailliers, fruitiers, verduriers, valets de chandelle et valets de forge, bourreliers, courriers et fourriers, charretiers et fureteurs qui composent l'écurie ; enfin, dans la chambre, ce sont les chambellans et les huissiers, les tailleurs, les lavandières, les blanchisseuses et les portiers et les guetteurs ; respectivement dirigés par les grands officiers : le sénéchal, le pannetier, le bouteiller, le connétable et le chambrier, serviteurs personnels du monarque. Le sénéchal ordonne la cuisine ; il fait allumer le feu pour le repas, il range la table où le roi et ses convives vont s'asseoir. « *Sénéchal de la victuaille* », dit au XII^e siècle l'admirable poète Bertrand de Bar. Il fait « *crier l'eau* », sonner les buccines pour avertir les hôtes du palais d'avoir à se préparer pour le repas et à se laver les

maines. Ses crieurs se répandent par la ville afin d'en ramener les convives pour le moment absents du palais. « *Par la cité ils vont criant aux chevaliers qu'ils aillent manger.* » Le sénéchal est l'écuyer tranchant ; il découpe la viande servie à la table du prince. Le repas terminé :

Escuelles fait torcher et laver.

Après quoi il reçoit du cuisinier un morceau de viande auquel le panetier ajoute deux pains et trois bouteilles de vin. Le sénéchal tient en ordre la maison du roi. Son importance s'accroît avec elle à mesure que deviennent plus nombreux les « *nourris* », ceux qui sont élevés par les soins du monarque, admis dans son domestique. Il garde les clés des portes extérieures. Il règle l'hospitalité du palais, admet les nouveaux venus, leur indique la place qu'ils doivent occuper à table, leur désigne les logements qu'il leur a fait préparer. Girart de Montglane et son frère se présentent au palais. Dans la cour, ils croisent le sénéchal très affairé. Il est vêtu de « *fraîche hermine claire* »,

En sa main tient un baston de pomier,

signe de son commandement. Il était occupé à répartir l'avoine entre les écuyers pour leurs chevaux.

C'est pour l'exigence de la rime que le bâton de sénéchal, dont parle Bertrand de Bar, est en pommier. Le bâton du sénéchal était un jonc enchâssé de vermeil à ses deux bouts. Et ce bâton lui servait réellement à frapper les garçons trop lents à la besogne. Le sénéchal vit dans l'intimité du prince,

le roi lui confie l'éducation de son fils. Le titre lui-même, « *sénéchal* », vient du caractère de ces fonctions. L'origine en est un mot germanique qui désignait un « *serviteur de famille* », un « *domestique* ». Le *sénéchal* donne le mot de passe au guet qui veille à la sûreté du monarque ; il a souveraine justice sur les délits ou crimes commis dans l'enceinte du palais. En temps de guerre, il veille à l'arrangement de la tente royale, il suit son maître en ses expéditions, portant son gonfanon. « *Métier, dit Bertrand de Bar, qui a seigneurie sur tout autre.* » Par quoi il gouverne la France.

*Et bien doit France avoir en abandon,
Sénéchal est, s'en a le gonfanon. (Guillaume d'Orange).*

Ces fonctions devinrent héréditaires dans les maisons de Rochefort et de Garlande, qui les érigèrent à la hauteur d'une vice-royauté. Pour en diminuer l'importance, Louis le Gros retrancha de l'office le service du *dapifer*, c'est-à-dire l'écuyer tranchant ; enfin Philippe Auguste supprima le *sénéchal* (1211), devenu un danger pour la couronne. À la suite du *sénéchal* vient le *connétable*, *comes stabuli*, le comte de l'écurie. Il surveille l'écurie du roi, contrôle les distributions de fourrage, achète les chevaux ; il tient la main à ce que les palefreniers - qui s'occupent des palefrois - nettoient bien les stalles ; en récompense, il peut placer quatre de ses chevaux aux rateliers de son maître et aller prendre à la cuisine un morceau de viande cuite ou de viande crue à son choix. Par cette voie, le *connétable* devint chef de l'armée. En marque d'honneur, il était autorisé à porter à son flanc l'épée nue sans fourreau. Philippe Auguste lui adjoignit deux *maréchaux*. Le *connétable*, étant à son tour devenu inquietant

pour l'autorité royale par l'importance qu'il avait acquise, l'office en fut supprimé par Richelieu en 1627.

Le bouteiller, ainsi que son nom l'indique, commandait aux échansons, comme le connétable aux garçons d'écurie. Sa charge consistait à présenter leurs coupes à Leurs Majestés, à « *avoir soin de leurs bouteilles* ». Il distribuait du vin aux hôtes du palais ; il faisait garder les hanaps « *que nus ne les pût ambler* » (voler) (Girard de Viane). D'autre part, il administrait les vignobles de la couronne et en gérait les revenus. Il ne veillait pas seulement à fournir la cave du roi, mais à vendre les excédents des récoltes. Il établissait les pressoirs banaux, faisait rentrer les impôts de tonlieu, de pressurage, de forage ; ce qui l'amena à juger les contestations auxquelles ces redevances donnaient lieu. Ainsi s'étendit progressivement l'importance de ses fonctions. Il ne tarda pas à prendre part à l'administration du domaine, à la gestion du fisc. Avenues par lesquelles il parviendra à la présidence de la Chambre des comptes.

Le bouteiller avait droit pour lui et pour sa famille à tirer du vin du cellier royal, il avait le droit d'aller à la cuisine prendre de la viande crue ou de la viande cuite. Que s'il n'était pas autorisé, comme le connétable, à loger quatre chevaux dans les écuries du maître, il avait, par contre, licence d'aller se choisir des torches et des chandelles au fruitier. Lui revenaient, en outre, les tonneaux entamés à la Cour les jours de fête. À partir du XII^e siècle, ces fonctions étaient devenues héréditaires dans la maison de la Tour. En 1449, Charles VII supprima la charge, devenue trop importante.

Le grand chambrier dirige le service des appartements privés ; il a l'intendance des meubles et des habillements du roi. Il introduit auprès du souverain les vassaux qui viennent

lui prêter serment de foi et hommage, et « *butine* » à cette occasion le manteau qu'ils ont vêtu et qu'ils ont dû quitter, par respect, au moment de paraître devant le prince. Dans la « *chambre* », se trouve ce que nous appellerions le coffre-fort. Le chambrier en devient trésorier du royaume. Il commande aux valets, aux tailleurs et aux chambellans. Ces derniers ne sont, à l'origine, que de modestes serviteurs ; mais la comptabilité de l'hôtel, c'est-à-dire du gouvernement, est entre leurs mains. Ils font fonction d'argentiers. En cette double qualité de chef des valets de chambre et de ministre des finances, le chambrier est placé, comme nous l'avons dit, sous les ordres de la reine. L'office de « *grand chambellan* », que l'on confond parfois avec celui de « *grand chambrier* », apparaît postérieurement à ce dernier. Le grand chambellan est plus précisément le serviteur privé du prince. Il doit coucher au pied de son lit quand la reine n'y est pas ; « *et de là vient que, quand le roi tient lit de justice, le grand chambellan est couché à ses pieds* ». Il portait le « *scel secret* », avec lequel le roi scellait ses lettres de caractère personnel, ce qu'on nommait les « *lettres closes* », plus tard « *lettres de cachet* ». Le grand pannetier a la haute main sur la panneterie ; il sert à table, tandis que le sénéchal tranche la viande et que le bouteiller verse à boire ; il surveille la cuisson du pain. Il est responsable du linge de table et fait les nappes « *estuver et garder* ». D'autre part, il a « *la visitation et juridiction sur le pain fait par les boulangers de Paris* ».

L'office eut pour titulaires les plus grands noms de France, notamment les Montmorency. Vient enfin le grand chancelier. Son caractère diffère quelque peu de celui de ses collègues parce que, pour domestique, son origine fut également religieuse. Les rois mérovingiens conservaient parmi leurs

reliques la petite « *chape* » de saint Martin, vêtement que le patron des Gaules portait le jour où il abandonna sa tunique à un pauvre. De là le nom de « *chapelle* » donné au lieu où étaient gardées les reliques des rois, et celui de « *chapelain* », dont furent désignés les clercs qui y étaient préposés. Aux reliques étaient jointes les archives. Lesdits chapelains devaient tenir registre des serments qui étaient prêtés sur la chape, ce qui les amena quant à la rédaction des actes et des diplômes munis de sceaux ; leur chef fut le chancelier. Celui-ci devait constamment porter le grand sceau suspendu à son cou. On l'appelle « *cil qui porte le scel* ». Il commande aux notaires qui rédigent les lettres royales et aux chauffecire qui les scellent.

À mesure que la royauté exerça une action plus paisible et que, dans le gouvernement, une justice de robe put remplacer la justice d'épée, le rôle du chancelier grandit en autorité ; il prend le pas sur le bouteiller et sur le connétable ; après le monarque, il est le premier personnage de l'État, le seul des grands officiers autorisé à porter la pourpre royale. Il brille dans les cortèges, vêtu de la robe, du manteau et du chaperon d'écarlate, ou bien de drap d'or sur champ cramoisi, monté sur sa mule harnachée de velours aux franges d'or. Dans l'ost, il revêt, à l'instar du roi, par-dessus le corset d'acier, une jaquette d'écarlate.

Dès 1227, les fonctions du chancelier ont pris tant d'importance que le gouvernement royal laisse la place vacante ; mais, par courtoisie, « *cil qui porte le scel* » continue de recevoir le titre de chancelier et d'en porter le costume, auxquels, en réalité, il n'avait plus droit. Tels les six grands officiers de la Couronne. Ils secondaient le roi dans les divers actes de sa souveraineté, ils le suivaient en tous lieux. Ils consacraient,

par leur présence, la conclusion et la publication des actes de gouvernement les plus importants. Leur caractère si étroitement domestique s'effaça avec le temps, moins rapidement cependant qu'on ne serait tenté de le croire. Au XV^e siècle encore, au seuil de la Renaissance, Charles VII se faisait servir aux jours de fête par les grands officiers, suivant le caractère et l'origine de leurs charges et, pendant le repas, le grand chambellan faisait la lecture à haute voix. Ces domestiques grands officiers - avec la reine et le fils du roi, avec ses parents, avec les grands du royaume qui composent le Conseil étroit, et avec les autres officiers de conditions diverses du palais, - forment ce que les textes du temps nomment « *la famille royale*. » Leur réunion, où viennent la reine, les princes, les hôtes et les parents du roi, jusqu'à ses clercs et à ses valets, constitue « *le domestique* » du souverain, ce que nous appellerions aujourd'hui le gouvernement. Saint Louis ne fait-il pas d'un de ses cuisiniers, Gervaise d'Escraines, un ambassadeur comme le fera encore Louis XI, qui confiera à son maître d'hôtel, le seigneur de Targes, la direction de négociations diplomatiques. Les fonctions domestiques se confondaient donc originairement à la Cour de France avec les fonctions publiques ; elles y étaient exercées par les mêmes personnages ; le même individu était à la fois domestique et fonctionnaire, « *officier* » comme on disait ; ou, pour parler plus exactement, il était fonctionnaire parce qu'il était domestique. Les six grands officiers de la Couronne chargés des six ministères ne furent cependant pas l'origine des secrétaires d'État modernes. Depuis le XIII^e siècle on trouve quelques clercs auprès du roi pour contresigner les actes qu'il expédie. Ils sont nommés les « *clercs du secret*. » Ils mangent à la table des chapelains royaux. Ils sont les ancêtres des mi-

nistres d'aujourd'hui ; origine dont on suit les conséquences jusqu'au XVII^e siècle, où la charge de notaire-secrétaire du roi est encore indispensable à qui voudra obtenir une commission de secrétaire d'État.

Enfin, dans les Cours plénières - la « *Grand Cour* », qu'il ne faut pas confondre avec le grand Conseil - la « *famille* » tout entière se réunit. On les nommait aussi « *Cours solennelles* », « *Cours publiques* » et « *Cours larges*. » Assemblées où le roi tenait ses « *fêtes* », à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël ; ou bien aux anniversaires de son sacre, de sa naissance, de son mariage, à la « *chevalerie* » de ses fils ou de ses frères, aux noces d'un frère ou d'un enfant, fêtes de famille. Ni ordre, ni hiérarchie ni règlement : seigneurs et tenanciers, riches et pauvres, une innombrable cohue se presse autour du prince. Dans le palais, dont les murs et les boiseries disparaissent sous les étoffes dont ils ont été tendus ?

*Tant i a chevaliers et gens
Que l'on n'i puet son pied torner*

La ville que le roi a désignée pour l'assemblée est en liesse, la partie surtout où il a pris résidence, le « *maître bourg*. » La chaussée en est jonchée de menthe, de jonc et de glaïeul ; les maisons sont drapées de cendal et de baudequins (étoffes historiées). Des courtines, décorées de fleurs et de feuillage, sont tendues au travers des rues, d'un pignon à l'autre, en manière de « *poèles* »,

Si dru que nul n'i voit les nues,

d'où pendent des encensoirs dont la fumée monte en spi-